

Les messageries à 1 Go risquent d'avoir des effets indésirables pour les entreprises

par **Philippe Astor**, ZDNet France. Publié le jeudi 27 mai 2004

Tags: [Internet](#), [Courrier électronique](#), [Entreprise](#),

- Parce qu'ils permettent l'envoi de fichiers volumineux sans aucun contrôle depuis les postes de travail d'une entreprise, les services de messageries web à grande capacité de stockage pourraient favoriser le vol d'informations.

La surenchère effrénée à laquelle se livrent Google, Yahoo ou Lycos, à propos des capacités de stockage presque illimitées de leurs services de webmail, risque fort d'avoir des effets seconds indésirables pour les entreprises. C'est l'avertissement formulé par la société norvégienne Ibas, spécialisée dans la récupération de données et l'investigation en matière de fraude informatique. Elle estime que ces services de webmail géants pourront se transformer en plaques tournantes de la fuite d'informations et de secrets industriels.

Ibas a fait réaliser une étude auprès de 400 professionnels européens en entreprise pour connaître leur attitude face au vol de propriété intellectuelle. Près de 70% d'entre eux déclarent avoir déjà subtilisé des documents ou de l'information à leur entreprise, qu'il s'agisse de répertoires d'adresses (54,3% des répondants), des propositions ou des présentations commerciales (32,6%), des bases de données ou d'informations sur les clients (30,4%).

Une méthode de prédilection

Or le moyen d'évasion privilégié de ces différentes formes d'intelligence économique est la messagerie électronique: par «l'envoi de copies électroniques de documents et de fichiers sur un compte e-mail personnel», précise Ibas. D'après son étude, 53,1% des professionnels responsables de vol de propriété intellectuelle ont utilisé un compte de messagerie électronique personnel. Par comparaison, ils ne sont que 28,1% à avoir copié des fichiers sur une disquette, et 21,9% à les avoir gravés sur CD-Rom.

«Le téléchargement de fichiers sur un compte de messagerie électronique accessible par le web constitue la méthode de prédilection de la plupart des voleurs de données. Il leur permet de contourner les mesures de sécurité telles que les systèmes de filtrage de courrier électronique. Et il comporte beaucoup moins de risques que la gravure de CD-Rom ou le recours à un dispositif de stockage amovible. Cette méthode laisse également moins de preuves aux experts en investigation informatique qui enquêtent sur le vol», explique Simon Janes, le responsable des opérations internationales d'Ibas.

Pour lui, l'augmentation de l'espace de stockage sur les comptes de webmail offre aux voleurs de données davantage d'opportunités.

De la difficulté d'établir le preuve

«Un des moyens de réduire l'évasion de propriété intellectuelle est de limiter la taille des fichiers qui peuvent sortir de l'entreprise, à travers le système de messagerie électronique. Mais avec le webmail, les employés ne seront plus limités par la taille. Ils auront la possibilité de sortir des documents de plus en plus importants de manière quasi anonyme pour l'entreprise, et seront tentés de franchir la ligne jaune», précise Arnaud Servole, le directeur général de la filiale en France.

Fondée en 1982, Ibas est une société de services qui intervient a posteriori, pour récupérer des données après un incendie ou une inondation. Mais elle est de plus en plus amenée à réaliser des expertises judiciaires pour établir la preuve informatique qu'il y a eu ou non un vol de propriété intellectuelle, dans le cadre de conflits entre employeurs et employés. «Nous assistons à une croissance constante de la demande de preuves en informatique, de la part de notaires, d'avocats, de détectives privés ou des services de l'État», constate Arnaud Servole.

Une demande qui n'est pas près de tarir puisque, comme le souligne le DG d'Ibas France, «les preuves se trouvent de plus en plus sur des ordinateurs».